**Chapitre I : Développement durable**

1. **Les origines du développement durable actuel**

La notion de développement durable fait aujourd'hui partie intégrante du discours de la majorité des dirigeants et des politiques de développement. Ce concept est toutefois apparu après une longue réflexion sur les effets néfastes de l'activité humaine sur l'environnement. Les premières grandes conférences internationales sur les effets de l'activité humaine sur l'environnement, qui remontent à la fin du XIX e siècle, se concentraient surtout sur la protection de certains aspects environnementaux, plus précisément une espèce particulière.

**Tableau 1.1** Premières conventions environnementales internationales (Source: *Veyret, Y. Le développement durable, éditons Sedes, Paris, p. 432*)

|  |  |
| --- | --- |
| **1885** | - Convention de Berlin sur les saumons du Rhin |
| **1895** | - Conférence de Paris sur la protection des oiseaux  |
| **1900** | - Conférence de Londres sur la protection des mammifères africains  |
| **1902** | - Conférence internationale de Paris sur la protection des oiseaux  |
| **1910** | - 8e congrès international de zoologie à Graz (Autriche). Création d'un comité provisoire chargé d'étudier la question de la protection de la nature dans le monde. 1923 Premier congrès international non gouvernemental pour la protection de la nature (faune, flore, monuments naturels) à Paris. |

Ces premières conférences démontrent un intérêt pour la protection de la faune, mais dès le début des années 1910, un glissement progressif s'opère vers la protection de la nature et des ressources. La multiplication de ces réunions conduit à une « *vision mondialisée d'une situation de crise* » dont un des problèmes récurrents est la dégradation du milieu environnemental. Le Club de Rome, avec le rapport **Meadows** de 1972, est le premier à dénoncer clairement les actions anthropiques sur la nature. Ce rapport établit formellement des liens entre le développement économique et la dégradation de l'environnement et préconise l'impossibilité de maintenir une croissance économique forte à très long terme à cause des limites des ressources naturelles. La publication du rapport **Meadows** va marquer le début d'une série de critiques adressées aux modèles de développement conventionnels. Ces critiques, dont **Susan Baker**, dresse une typologie, sont à la fois d'ordre écologique, social et économique et identifient quelques-unes des lacunes et problèmes engendrés par les modèles de développement conventionnels. Tout d'abord, il y a une remise en question du fait que ces modèles perçoivent le progrès comme la domination humaine croissante sur la nature. C'est donc une instrumentalisation de la nature au bénéfice de l'espèce humaine. Cette critique, qui est principalement d'ordre écologique, montre qu'il y a une forme de séparation entre l'humain et le milieu naturel dans lequel il vit.

Également, le modèle de développement occidental accorde une importance particulière à la croissance économique et la surconsommation. Cette consommation est définie comme étant un important facteur du bien-être humain. En effet, un des indices utilisés pour mesurer le développement est le niveau de vie, qui est en réalité une mesure du revenu disponible. Les critiques de ce modèle s'opposent à la mesure du niveau de vie et mettent plutôt l'accent sur la qualité de vie, une mesure du niveau de vie collectif Une autre critique souligne que l'importance accordée à la surconsommation engendre une augmentation importante de la production, qui implique une exploitation accrue de ressources naturelles. Donc, le modèle occidental est fondé sur l'exploitation des ressources naturelles des pays développés ainsi que les ressources des pays en voie de développement. Susan Baker affirme alors qu'il est impossible de reproduire à l'échelle globale ce modèle de développement qui nécessite une exploitation intensive des ressources naturelles. Finalement, ces modèles conventionnels de développement économique ne considèrent pas les capacités de l'écosphère et la finitude des ressources naturelles, alors que ces deux éléments sont des limites naturelles à la croissance économique.

Afin de répondre à ces critiques et à la crise environnementale mondiale, l'Assemblée générale des Nations Unies adopte la résolution 38/161, en 1983, qui permet la création de la Commission mondiale sur l'environnement et le développement. Cette commission, mandatée par les Nations Unies, a pour objectif de développer "**un programme global de changement**" dont **les trois buts** principaux sont de :

* Proposer des stratégies à long terme en matière d'environnement pour assurer un développement durable jusqu'à l'an 2000 et au-delà;
* Recommander des méthodes pour faire en sorte que l'intérêt porté à l'environnement se traduise par une coopération plus étroite entre les pays en développement et entre des pays ayant atteint différents niveaux de développement (...) en tenant compte les relations réciproques entre la population, les ressources, l'environnement et le développement;
* Envisager des moyens permettant à la communauté internationale de faire face plus efficacement aux préoccupations en matière d'environnement.

Après plus de quatre ans d'étude, en **1987,** la Commission publie ses résultats dans un rapport intitulé **'Notre Avenir à Tous'**, également connu sous le nom de **rapport Brundtland**, du nom de Oro Brundtland la présidente de la commission. Ce rapport introduit un nouveau concept de développement, soit le développement durable 12 qui remplit les objectifs de la commission, mais répond également à certaines des critiques faites aux modèles de développement les plus répandues. Le rapport définit le développement durable comme étant: "un mode de développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures de répondre aux leurs"

Le développement durable est une tentative de créer un modèle de développement qui intègre à la fois **l'économie, le progrès social et la protection de l'environnement**. Cet objectif est né de l'idée que la qualité environnementale et le bien-être économique et social sont intimement liés 14 et que, par conséquent, ces trois dimensions ne peuvent pas être considérées séparément. Le développement durable devient ainsi plus qu'un simple outil de protection pour l'environnement: c'est un projet de créer un modèle de développement pouvant être soutenu à très long terme ou dans le meilleur des cas, indéfiniment. Le rapport Brundtland va même dire que c'est un moyen de protéger le développement de l'humanité:

Il faut donc intégrer l'économie et l'écologie (...), non seulement pour protéger l'environnement, mais encore pour protéger et favoriser le développement. L'économie, ce n'est pas seulement produire des richesses; l'écologie ce n'est pas uniquement protéger la nature; ce sont .les deux ensembles qui permettent d'améliorer le sort de l'humanité (...) les problèmes écologiques et économiques sont liés à de nombreux facteurs sociaux et politiques.

Le concept de développement durable tente donc de réorienter le développement vers un modèle plus englobant qui crée des liens entre l'économie, la société et l'environnement.

**2. Définition**

Il existe présentement plus de **200 définitions** du développement durable. Ces nombreuses définitions ne sont pas un exercice de linguistique, mais présentent de réelles distinctions entre les interprétations du concept. Ce grand ensemble de définitions montre également la difficulté de combiner l'idée de développement avec les considérations environnementales, Dans le cas du développement durable, ce premier niveau de signification s'exprime dans la définition donnée par le rapport **Brundtland,** car cette définition est la plus répandue et la plus acceptée internationalement.

Le deuxième niveau de signification, soit comment le développement durable devrait être appliqué de façon pratique, Tout comme la démocratie, la justice sociale et la liberté, le développement durable est un concept politique qui peut avoir un effet sur la société. Le débat sur sa signification est donc un débat politique sur les moyens de l'appliquer. À partir de ce raisonnement, on peut comprendre pourquoi de nombreux éléments de la société s'accordent pour reconnaître l'importance du développement durable, mais ils ne s'entendent pas sur les moyens de l'appliquer. En effet, les différentes entités sociales, que ce soit les gouvernements, les organisations internationales, les organisations non gouvernementales ou encore les groupes de citoyens, offrent des définitions différentes sur l'application du développement durable, car ils tentent de valoriser leurs intérêts ou les intérêts des groupes qu'ils défendent. Chacune de ces définitions est donc porteuse d'un projet social différent et ces différences sont le reflet des priorités politiques de chaque groupe.

La distinction entre les deux niveaux de signification du concept n'est pas une discussion purement sémantique, mais fait partie d'un débat politique pour déterminer la direction que devrait prendre le développement économique et social. Les multiples définitions du développement durable offrent des interprétations de ce que devrait être le développement durable, mais la distinction la plus importante, celle qui a une implication directe sur l'application du développement durable et celle qui nous intéresse dans notre étude est le degré de '**durabilité**' du développement durable. En effet, nous verrons plus loin que la 'durabilité' est un concept qui va nous permettre d'établir un cadre d'analyse qui peut être utilisé pour étudier le développement durable ainsi que ses multiples **indicateurs**. Malgré les disparités qu'il existe dans la définition du développement durable, nous allons adopter la définition offerte par le **rapport Brundtland** soit: « *un mode de développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures de répondre aux leurs »*, Plusieurs auteurs s'accordent pour dire que cette définition, publiée en 1987, est encore aujourd'hui la plus répandue et la plus acceptée pour le développement durable.

**3. Les dimensions, concepts et principes du développement durable**

**3.1. Les trois dimensions du développement durable**

Un des objectifs fondamentaux du développement durable est la tentative de créer un modèle de développement qui intègre à la fois l'économie, la société et l'environnement. Cet objectif naît de l'idée que le bien-être de l'environnement, de l'économie et de la société sont intimement liés. La figure 1.1 est la représentation graphique la plus répandue du lien qui existe entre ces trois dimensions.



**Figure 1.1** Le développement durable

Selon ***Serageldin***, la prémisse de base qui mène à cette idée c'est que toute activité humaine est un sous-système de l'écosystème. En effet, la population humaine et l'activité qu'elle engendre font partie d'un ensemble plus vaste qu'est l'écosystème dans lequel elles évoluent. Cet écosystème comprend le mi lieu physique et tous les organismes vivants qui partagent et qui interagissent dans et avec cet espace. L'activité humaine dépend de l'écosystème et de la capacité de cet écosystème à maintenir cette activité. Quelques environnementalistes vont d'ailleurs pousser ce raisonnement plus loin, car, selon eux, l'activité humaine a un effet sur l'écosystème et, si le développement humain est incontrôlé, il y aura des changements irréversibles dans l'écosystème qui vont mettre en danger sa capacité à 'endurer' l'activité humaine. Selon cette vision, le développement durable offre un modèle de développement qui essaie de réduire l'impact de l'activité humaine sur l'écosystème pour éviter que ce dernier ne subisse pas de changements trop importants et permanents.

Susan Baker résume cette relation entre environnement, économie et société en quatre points:

* Les stress environnementaux sont reliés entre eux;
* Les stress environnementaux et le système de développement économique sont interreliés;
* Les problèmes environnementaux et économiques sont liés à des facteurs politiques et sociaux;
* Ces problèmes existent au sein d'un État, mais aussi entre les États.

Plusieurs idées importantes peuvent être tirées de l'analyse de Susan Baker. Tout d'abord, les stress environnementaux ne sont pas isolés, c'est-à-dire que les stress environnementaux peuvent se cumuler pour créer des problèmes de plus grande envergure. L'environnement constitue donc un ensemble et les sous-systèmes, que ce soit la faune, la flore ou les composantes physiques qui font partie de l'environnement ont un effet les uns sur les autres.

Ensuite, le système de développement économique fondé sur l'appropriation de ressources naturelles à un effet sur les stress environnementaux et vice-versa. Une étude de cas qui illustre cette dynamique est l'effondrement des stocks de morue dans les côtés de Terre-Neuve et Labrador au Canada en 199239. En effet, l'exploitation accrue par la population locale et des pêcheurs étrangers a causé une réduction importante des stocks de morue dans la région4o. Également, les changements de températures et de salinité dans les eaux entourant la région sont responsables de modifications dans le cycle reproductif des morues 41 • Ces événements ont obligé le gouvernement canadien de mettre un moratoire de neuf ans sur la pêche à la morue ce qui a occasionné la perte de 30 000 emplois dans ces provinces 42. Dans cet exemple, nous voyons que les stress environnementaux peuvent se cumuler: les changements de températures de l'eau et l'importante exploitation à des fins commerciales des morues ont réduit leurs stocks. Pour des raisons principalement économiques, la faune de la région a été affectée et cette réduction des stocks de morue a eu un effet important sur l'économie locale, car elle a entraîné la perte de 30 000 emplois.

**4. "La durabilité" du développement durable**

Et nous retrouvons là, pour terminer, une entrée de l'autre problématique que traduit notre notion, le développement. Au niveau de la politique mondiale, ce n'est généralement pas ainsi qu'est abordé ce thème, mais plutôt à travers les questions plus classiques de Pauvreté, inégalités, santé, éducation, ou encore de développement économique, technique. Certains diront que précisément ces questions devraient être repensées en profondeur à l'a une des questions pratiques et éthiques que nous avons citées. Mais ils ne dominent pas dans les institutions internationales.

Quoiqu'il en soit, dans ces mêmes institutions, comme dans nombre de cercles dirigeants et dans la société civile, des interrogations importantes portent aujourd'hui sur les voies réellement praticables pour les pays du Sud, en particulier les plus pauvres, les plus endettés. Quelle formule de développement peut encore marcher, comment la faire fonctionner ?

L'histoire du développement, et singulièrement des organisations internationales et de la coopération, nous rend assez pessimistes en la matière. Si à l'époque de Rio on pouvait insister sur le manque de compatibilité entre économie et environnement, ceux qui s'interrogent sur les relations entre économie et social, économie et développement réel, sont de plus en plus nombreux aujourd'hui.

Comme on l'a dit, il semble que la figure du développement durable, largement ouverte comme nous l'avons vu, ait subi ces dernières années un glissement la situant plus près des questions sociales, que par le passé, et moins facilement synonyme de la seule compatibilité avec l'environnement du développement. Par exemple les grandes associations d'environnement jouent des rôles actifs dans les mouvements altermondialistes, ou encore une association majeure, les Amis de la Terre, élabore des projets de développement durable, dans laquelle la composante d'équité sociale est très présente. De leur côté les critères de "*soutenabilité*" utilisés par les grandes entreprises incluent de plus en plus des données sociales.

Question finale de ce tour d'horizon : quelle est la durabilité de la figure du développement durable ?

Cette expression quand on la rencontre suscite souvent de l'intérêt et de l'espoir. Par une meilleure connaissance on réalise que l'on y trouve un certain nombre de reprises de problèmes antérieurs. Du côté des scientifiques par exemple on en critique la cohérence. Du côté de certains militants, on peut être déçu d'un manque de solutions d'une ampleur convaincante après plusieurs années où l'on s'y réfère. Du côté d'entreprises ou de gestionnaires enfin, on se montre parfois perplexes sur les voies d'opérationnalisations.

Reste à voir si ce n'est pas là trop demander à cette notion, pour laquelle il est vrai, certains adeptes ont annoncé des changements fondamentaux, comme pour d'autres notions d'ailleurs avant elle.

Ce qui est sûr c'est qu'à ce jour, la notion de développement durable a joué un rôle moteur, et de mise en relation tout à fait appréciable. D'autres effets ont été décrits dans cet exposé et je n'y reviendrai pas.

Quel est son avenir ?

Difficile à dire, mais l'important ce sont les problèmes qui l'ont suscité et qui exigent que l'on s'y attelle. La figure du développement durable a contribué à les mettre en connexion, à poser des questions de long terme aussi, et quelle que soit la formule, ces questions demeureront importantes, urgentes même, malgré leur masquage derrière les vagues ininterrompues de l'actualité.

**5. Loi sur le Développement durable (Chapitre II, article 6*),***  *the Rio Summit, 12lh June 1992*

 **Les principes :**

 *a «* ***santé et qualité de vie*** *» : les personnes, la protection de leur santé et l’amélioration de leur qualité de vie sont au centre des préoccupations relatives au développement durable. Les personnes ont droit à une vie saine et productive, en harmonie avec la nature;*

*b «* ***équité et solidarité sociales*** *» : les actions de développement doivent être entreprises dans un souci d’équité intra et intergénérationnelle ainsi que d’éthique et de solidarité sociales;*

*c «* ***protection de l’environnement*** *» : pour parvenir à un développement durable, la protection de l’environnement doit faire partie intégrante du processus de développement;*

*d «* ***efficacité économique*** *» : l’économie du Québec et de ses régions doit être performante, porteuse d’innovation et d’une prospérité économique favorable au progrès social et respectueuse de l’environnement;*

*e «* ***participation et engagement*** *» : la participation et l’engagement des citoyens et des groupes qui les représentent sont nécessaires pour définir une vision concertée du développement et assurer sa durabilité sur les plans environnemental, social et économique;*

*f «* ***accès au savoir*** *» : les mesures favorisant l’éducation, l’accès à l’information et la recherche doivent être encouragées de manière à stimuler l’innovation ainsi qu’à améliorer la sensibilisation et la participation effective du public à la mise en œuvre du développement durable;*

*g «* ***subsidiarité*** *» : les pouvoirs et les responsabilités doivent être délégués au niveau approprié d’autorité. Une répartition adéquate des lieux de décision doit être recherchée, en ayant le souci de les rapprocher le plus possible des citoyens et des communautés concernés;*

*h «* ***partenariat et coopération intergouvernementale*** *» : les gouvernements doivent collaborer afin de rendre durable le développement sur les plans environnemental, social et économique. Les actions entreprises sur un territoire doivent prendre en considération leurs impacts à l’extérieur de celui-ci;*

*i «* ***préventions*** *» : en présence d’un risque connu, des actions de prévention, d’atténuation et de correction doivent être mises en place, en priorité à la source;*

*j «* ***précaution*** *» : lorsqu’il y a un risque de dommage grave ou irréversible, l’absence de certitude scientifique complète ne doit pas servir de prétexte pour remettre à plus tard l’adoption de mesures effectives visant à prévenir une dégradation de l’environnement;*

*k «* ***protection du patrimoine culturel*** *» : le patrimoine culturel, constitué de biens, de lieux, de paysages, de traditions et de savoirs, reflète l’identité d’une société. Il transmet les valeurs de celle-ci de génération en génération et sa conservation favorise le caractère durable du développement. Il importe d’assurer son identification, sa protection et sa mise en valeur, en tenant compte des composantes de rareté et de fragilité qui le caractérisent;*

*l «* ***préservation de la biodiversité*** *»: la diversité biologique rend des services inestimables et doit être conservée pour le bénéfice des générations actuelles et futures. Le maintien des espèces, des écosystèmes et des processus naturels qui entretiennent la vie est essentielle pour assurer la qualité de vie des citoyens;*

*m «* ***respect de la capacité de support des écosystèmes*** *» : les activités humaines doivent être respectueuses de la capacité de support des écosystèmes et en assurer la pérennité;*

*n «* ***production et consommation responsables*** *» : des changements doivent être apportés dans les modes de production et de consommation en vue de rendre ces dernières plus viables et plus responsables sur les plans social et environnemental, entre autres par l’adoption d’une approche d’éco efficience, qui évite le gaspillage et qui optimise l’utilisation des ressources;*

*o «* ***pollueur payeur*** *» : les personnes qui génèrent de la pollution ou dont les actions dégradent autrement l’environnement doivent assumer leur part des coûts des mesures de prévention, de réduction et de contrôle des atteintes à la qualité de l’environnement et de la lutte contre celles-ci;*

*p «* ***internalisations des coûts*** *» : la valeur des biens et des services doit refléter l’ensemble des coûts qu’ils occasionnent à la société durant tout leur cycle de vie, de leur conception jusqu’à leur consommation et leur disposition finale.*

**Référence :**

 **Lukas Diblasio Brochard**, 2011. Le développement durable: enjeux de définition et de mesurabilité, Mémoire Présenté Comme Exigence Partielle De La Maîtrise En Science Politique Université Du Québec À Montréal.

**Edwin Zaccaï :** Qu'est-ce que le développement durable ?, Intervention lors du cycle de conférences "Rio, le développement durable 10 ans après" à la Cité des Sciences, Paris.